



Conférence
des présidents
d'université

« Quel engagement pour l'enseignement
supérieur et la recherche ?
Questionnaire CPU HRK KRASP –
Réponse de l'UMP »

Question 1 : En décembre 2012, le Parlement européen a demandé qu'un budget de 100 milliards d'euros soit alloué au Programme-Cadre européen pour la Recherche. Dans l'optique d'une prochaine révision du cadre financier à moyen terme, continuez-vous d'adhérer à l'objectif que soit alloué à la recherche un budget de 100 milliards d'euros afin de réaliser une Europe compétitive et comment voulez-vous atteindre cet objectif ?

Comme vous le savez, le programme « Horizon 2020 », entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, consacre plus de 70 milliards d'euros à la recherche. Nos députés européens ont été particulièrement en pointe pour soutenir ce programme.

L'allocation de ce budget à la recherche et l'innovation est fondamentale pour réaliser une Europe compétitive. Les 70 milliards d'euros du Programme-Cadre européen pour la Recherche ont pour objectif d'unir les forces des Etats-membres pour lancer un investissement commun dans la recherche et l'innovation afin de permettre à l'Europe d'être précurseur et de rester dans la course économique mondiale dans les prochaines années.

Le soutien à la recherche académique est un élément majeur de ce programme. Nous souhaitons apporter un soutien financier plus rapide et plus simple aux universités et aux chercheurs. Nous voulons offrir de meilleures conditions de recherche aux jeunes chercheurs européens hautement qualifiés. Nous encourageons la coopération des universités avec le secteur privé, et notamment les entreprises afin de stimuler les projets de recherche dans les secteurs générateurs de croissance. Enfin, les centres d'excellence et les clusters doivent être développés pour connecter les régions et établir des réseaux européens, en coopération avec les universités.

Il est certainement souhaitable d'aller au-delà de ce budget de 70 milliards, mais est-ce possible et à quelles conditions ? Dans un contexte budgétaire très tendu, nous ne voulons pas faire ni surenchère, ni promesse en l'air.

Ce qui importe, à prélèvements constants, c'est de progresser pour mieux structurer l'espace européen de la recherche. Concrètement, cela suppose, d'abord, une analyse des fonds alloués à la recherche aux trois échelons de la dépense publique : l'Union européenne, les Etats et les régions. Nous proposons qu'un audit indépendant soit conduit par la Cour des comptes européenne et les 28 Cours des comptes nationales des Etats-membres. Cet audit serait la base d'un grand débat entre les parlements nationaux, le Parlement européen et les gouvernements, pour rendre les dépenses publiques de recherche plus efficaces. Dans notre esprit, l'audit devra inclure Horizon 2020 ainsi que les fonds structurels européens consommés en région.

Il faut procéder étape après étape : en 2016, nous procéderons à la révision du cadre financier pluriannuel 2014-2020. Cette clause de révision, comme vous le savez, a été obtenue par le Parti populaire européen. En fonction des résultats de l'audit, et compte tenu de l'évolution des finances publiques à cette date, nous serons ouverts à un réexamen du budget européen alloué au programme Horizon 2020, pour se rapprocher d'une cible de 100 milliards d'euros, recalculés sur la période 2017- 2020.

Question 2 : Les dépenses d'enseignement supérieur et de recherche des Etats sont des investissements dans l'avenir des jeunes générations d'Europe : en raison de la cette nature-même, ces investissements ne doivent pas être comptabilisés dans le déficit autorisé par les Etats. Les Présidents d'université allemands, français et polonais ont défendu cette position auprès de la Commission européenne.

Etes-vous prêt(e) à soutenir cette proposition, et à favoriser les investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche ?

Bien sûr, les investissements dans la recherche sont fondamentaux pour construire l'avenir de l'Europe. Ne pas les comptabiliser dans le déficit paraît, en première approche, avoir du sens. Mais cela pose deux problèmes majeurs. D'une part, il est très difficile de délimiter les dépenses d'enseignement supérieur et de recherche des Etats, en faisant la différence entre ce qui relève du fonctionnement et de l'investissement. D'autre part et surtout, la multiplication des exceptions au calcul du déficit finirait par vider de son sens la règle des 3%, qui reste un repère essentiel pour maîtriser les finances publiques. Nous ne sommes donc pas favorables à une telle modification des règles de calcul du déficit des administrations publiques.

Faudrait-il pour cela mettre en place des quotas à caractère contraignant pour ces investissements, afin de se rapprocher de l'objectif unanimement approuvé de 3% du PIB consacré à l'enseignement supérieur et la recherche ?

Suite à l'effort de recherche impulsé par Nicolas Sarkozy, le pourcentage du PIB consacré à l'enseignement supérieur et la recherche est passé de 2,08 % en 2007 à 2,25 % en 2012. Mais la pente est extrêmement raide pour arriver à l'objectif de 3 %. La priorité est donc de dynamiser les investissements de recherche plutôt que d'introduire des rigidités supplémentaires comme les quotas.

Question 3 : Les universités sont au cœur du triangle de la science que forment recherche, enseignement et innovation. La Commission ne considère les universités comme des institutions que dans le domaine de l'éducation.

Comment les universités pourraient-elles, dans le respect de leur rôle sociétal, être mieux représentées à l'avenir au sein des structures politiques et administratives de la Commission ?

Vous avez raison : les universités pourraient être mieux impliquées, à l'avenir, au sein des structures de la Commission européenne. Par exemple, elles pourraient être davantage sollicitées pour effectuer des analyses d'impact en amont des travaux de la Commission, analyses qui structurent et soutiennent l'élaboration des politiques européennes.

Comment les universités peuvent-elles être mieux associées, au niveau territorial, aux politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ?

C'est en donnant davantage d'autonomie à l'enseignement supérieur que l'on pourra mieux associer les universités au niveau territorial. Leur plus grande autonomie leur permettra par exemple de développer des partenariats locaux forts.

Question 4 : Le Conseil européen réclame l'achèvement de l'Espace européen de la Recherche (EER). Comment définissez-vous l'Espace européen de recherche et quel devrait être le processus visant à son achèvement après les élections européennes ?

Pour devenir la première puissance mondiale dans le domaine de la recherche et accroître par là-même sa compétitivité, l'Europe a besoin d'asseoir ses bases scientifiques et technologiques dans un Espace européen de recherche où elle mutualise ses compétences.

Aire de libre-circulation des flux de connaissances et de chercheurs, constituée par les 28 Etats-membres, l'EER permet une coopération étroite transfrontière qui maximise les capacités européennes dans le domaine de la recherche. Mobilité facilitée par la définition de normes communes et par l'élimination des obstacles juridiques et fiscaux, promotion des clusters et favorisation de la coopération public-privé, aide au financement de projets communs à plusieurs pays sont autant d'exemples de la construction de l'EER.

Cet espace doit être achevé et consolidé, d'une part par la coordination des programmes et agendas nationaux de recherche et par le développement des infrastructures de recherche, d'autre part par l'intensification des efforts de développement du libre-accès aux résultats de la recherche publique.

Question 5 : Devrait-il y avoir dans le Programme-Cadre européen de recherche et d'enseignement supérieur des normes minimales régissant l'autonomie de l'enseignement supérieur et quelles pourraient être ces normes ?

L'autonomie de l'enseignement supérieur est un principe fondamental des systèmes de l'enseignement supérieur de l'UE que l'on retrouve à l'article 13 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE (« *Les arts et la recherche scientifique sont libres. La liberté académique est respectée.* »).

L'autonomie des universités leur donne davantage de réactivité et d'efficience dans la conduite de leurs programmes, leur permettant de recruter plus rapidement les meilleurs talents, de proposer de nouvelles formations et de les adapter aux besoins des étudiants et de la société, et de créer des relations durables avec les entreprises afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Programme-Cadre européen de recherche et d'enseignement supérieur comprenne des normes minimales régissant l'autonomie de l'enseignement supérieur.

Les normes pourraient s'inspirer du rapport Flego relatif à la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, qui proposait notamment trois orientations quant au respect de l'autonomie de l'enseignement supérieur :

- définir des principes de financement transparents, les rendre accessibles au public et veiller à ce que les programmes de financement directs ou indirects ne favorisent pas de manière indue certains établissements de l'enseignement supérieur ;
- établir des normes de qualité pour la reconnaissance des périodes d'étude, des titres et des diplômes ;
- soutenir la coopération des établissements de l'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants et des enseignants à travers les frontières..

Question 6 : Entre temps, les structures de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur ont été mises en place, mais leur réalisation est encore en cours. Que faire afin de rendre encore plus évidente la mobilité des étudiants et des jeunes diplômés à travers l'Europe ?

Le programme Erasmus+ est un programme ambitieux doté d'un budget de 14,7 milliards d'euros pour 2014-2020. Il faut l'étendre au **plus grand nombre d'apprentis, de lycéens et d'enseignants**. Cela ne pourra que stimuler la mobilité des jeunes à travers l'Europe.

D'autre part, il est primordial d'**harmoniser les diplômes** et les qualifications professionnelles permettant ainsi une plus grande mobilité des étudiants et des jeunes diplômés en Europe. Afin d'atteindre cet objectif, le **soutien au développement de cursus européens** (comme la création de diplômes conjoints ou bilingues entre universités européennes), le développement de la **e-éducation** et la reconnaissance des diplômes des universités numériques, s'avèrent indispensables.

Comment l'Europe peut-elle aider l'enseignement supérieur à continuer à promouvoir l'émergence d'un esprit de citoyenneté et de solidarité parmi les jeunes générations, et plus particulièrement dans ces temps de crise que nous traversons ?

Pour sensibiliser les jeunes générations à la citoyenneté et à la solidarité européennes, l'enseignement supérieur pourrait introduire un **module d'éducation européenne**. Il serait aussi particulièrement intéressant de rédiger un manuel d'histoire européen.

Par ailleurs, la création d'un **Salon de l'Emploi européen** dans les différents établissements d'enseignement supérieur des Etats-membres serait pertinente.

Enfin, le renforcement **du programme Erasmus** participe au renforcement de l'identité et de la citoyenneté européenne, en favorisant l'apprentissage des langues européennes et la découverte des autres cultures. La création d'un **Pass'Europe** pour les 18-25 ans pourrait accompagner cet échange en offrant des réductions en matière de transport, de logement et en proposant des accès gratuits aux musées des villes européennes.

Question 7 : A plusieurs reprises, l'Union européenne a reconnu la nécessité d'intensifier également au niveau de l'enseignement supérieur la coopération avec des pays tiers. Toutefois, les moyens alloués pour cela au programme Erasmus+ sont très limités. Que devrait faire l'Europe à l'avenir afin de rendre plus attrayant l'enseignement supérieur en Europe (pour les étudiants, les institutions de l'enseignement supérieur, les entreprises) et de faire progresser les partenariats avec des pays tiers ?

Pour accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur européen et faire progresser les partenariats avec des pays tiers, nous proposons :

- **La création de centres d'enseignement et de recherche** pour faire des universités européennes, des centres de recherche et d'enseignement mieux reconnus dans le monde. Il convient, en effet, de retenir les chercheurs en Europe en leur offrant les moyens de poursuivre leurs recherches.
- **La mise en œuvre complète du processus de Bologne** et de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur : les universités européennes doivent proposer des formes diverses d'enseignement et offrir des cours flexibles. Plus de dix ans après l'accord de Bologne, il est temps d'achever l'harmonisation et la reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles à travers les Etats et les institutions dans les universités des Etats membres.
- **La mise en adéquation des compétences professionnelles** acquises à l'université **et des exigences du marché du travail** européen. Pour cela il convient de stimuler l'apprentissage et la possibilité d'effectuer des stages en les incluant dans les programmes d'études. Cela nécessite d'instaurer en parallèle des mesures fiscales incitatives pour les entreprises afin qu'elles recrutent ces jeunes.